

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

OFFRE D'ALTERNANCE

DDT de l'Allier / Service Aménagement et Urbanisme Durable des Territoires

Intitulé du poste : **Chargé(e) de mission intégration paysagère des énergies renouvelables et inventaire du foncier dégradé**

Localisation 51 Boulevard Saint-Exupéry - CS 30110 - 03403 Yzeure Cedex

Description de la structure d'accueil

La Direction Départementale des Territoires de l'Allier porte des politiques publiques visant d'une part au développement des énergies renouvelables (EnR) sur le territoire et d'autre part à la préservation des paysages, de la biodiversité, des terres agricoles et naturelles.

Dans ce cadre, au sein de son Service Aménagement et Urbanisme Durables des Territoires (SAUDT), le Bureau Aménagement Durable (BAD) promeut les énergies renouvelables tout en prenant en compte les enjeux liés à la biodiversité, aux paysages et aux espaces agricoles. Plus spécifiquement, le bureau est notamment chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme dédiées à l'implantation de parcs solaires (implantation de panneaux photovoltaïques au sol).

En parallèle, le Bureau Planification Territoriale (BPT) accompagne les collectivités dans leurs démarches d'élaboration ou d'évolution de leurs documents d'urbanisme, lesquels comportent de plus en plus des zones dédiées aux ENR.

Par ailleurs, la loi dite d'accélération des énergies renouvelables, du 10 mars 2023, demande à chaque commune d'identifier des zones qui seraient adaptées à l'implantation de tels projets.

Le territoire du département de l'Allier est prisé par les porteurs de projets photovoltaïques au sol du fait, essentiellement, de sa topographie. Ainsi, un nombre de projets en cours d'instruction ou connus des services (en phase amont, c'est-à-dire avant dépôt d'autorisation d'urbanisme) est important (respectivement 30 et 70). Le département est le deuxième de la région Auvergne-Rhône-Alpes, en termes de puissance solaire raccordée.

Cela a une incidence, de fait, sur le paysage. La préservation des paysages étant également une préoccupation de la DDT, il lui revient de s'assurer que les parcs solaires ne dégradent pas le paysage bourbonnais et ses composantes : Forêt de Tronçais, Montagne Bourbonnaise, Val d'Allier, Bocage, Sologne, etc. L'intégration paysagère est un point clé de l'acceptation sociale de ces projets.

Description des missions

L'alternant/alternante aura plusieurs missions en lien avec l'insertion des parcs solaires dans le paysage :

- réalisation d'une étude sur les éléments de paysages à prendre en compte dans les projets de parcs solaires de l'Allier (avec appui des architecte-conseil et paysagiste-conseil de l'État).
- mise à jour de l'inventaire du foncier dégradé (friches, délaissés, etc.) potentiellement disponible pour des projets ENR, en lien avec le service MTOT (Mission Transversale Observatoire des Territoires) ; tenant compte, notamment, des enjeux paysagers mais également des enjeux agricoles et environnementaux, en travaillant avec les services de la DDT concernés

Description du profil

Master 1 ou 2 en aménagement du territoire, géographie ou paysage
permis B exigé

Période : alternance, année universitaire 2023-2024

Conditions

Le stage aura lieu sur le site du siège de la DDT à Yzeure avec des déplacements sur l'ensemble du département

Contacts

Kévin Galamin, chef du BAD, kevin.galamin@allier.gouv.fr, 04 70 48 78 77

Mathilde Tarde, adjointe au chef du SAUDT, mathilde.tarde@allier.gouv.fr, 04 70 48 78 09